

**DE LA COMMUNE DE GERZAT**

**DU 29 MAI 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean ALBISETTI, Maire.  
Mr Christian MEILHAC est désigné en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.  
Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 Avril 2017 a été adopté par 25 voix pour et 8 abstentions.  
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

-----

**Décision modificative n° 2** : le Conseil Municipal à l'unanimité a adopté la décision modificative n° 2 qui s'équilibre à 26000€ en fonctionnement et 54200€ en investissement pour essentiellement des régularisations comptables.

**Actualisation de tarifs** : le Conseil Municipal à l'unanimité a adopté les tarifs suivants :

	Association Gerzatoise	Association non Gerzatoise - Comité d'Entreprise - Gerzatois
Maison des Associations (salle n° 3)	gratuite	130 € (précédent tarif 100 €)
Centre Alphonse Daudet (salle de réunion)	gratuite	130 € (précédent tarif 125 €)

**Demande de subventions** : le Conseil Municipal à l'unanimité a autorisé Monsieur Le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC) et auprès du Souvenir Français pour la rénovation du monument aux morts 14-18. Le coût de la rénovation s'élève à 5800€ pour un montant de subventions attendu de 2360€.

**Autorisation de recours au service civique** : le Conseil Municipal à l'unanimité a autorisé Monsieur Le Maire à déposer un dossier d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale.

**Transformation de poste** : le Conseil Municipal à l'unanimité a accepté la suppression d'un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe et la création d'un poste de technicien.

**Modalités d'attribution du régime indemnitaire des agents communaux** : le Conseil Municipal par 26 voix pour et 7 abstentions a décidé de modifier le régime indemnitaire des agents communaux pour y intégrer une variation en fonction de l'absentéisme.

**Permis de démolir** : dans le cadre des travaux Rue du Feu le Conseil Municipal à l'unanimité a autorisé Monsieur Le Maire à signer le permis de démolir pour le bâtiment situé sur les parcelles BK 1020 et BK 280.

**Modification des statuts du SIEG** : dans le cadre de la création de la communauté urbaine Clermont Auvergne Métropole et afin d'acter le mécanisme de représentation substitution, le Conseil Municipal à l'unanimité a adopté les nouveaux statuts de SIEG.

